

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 23 décembre 2014

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Augmentation du temps de travail de trois agents non titulaires à temps non complet dans le cadre de la préparation du « temps d'activités péri-éducatives » : 2 heures mensuelles sont accordées à BONNARD Evelyne, DOUERIN Vanessa et PINATEL Stéphanie de décembre 2014 à juin 2015.

Acceptation du devis de la société « PREDIAG » 38660 ST VINCENT DE MERCUZE, concernant la révision de la micro turbine des Clots. Montant du devis : 1140 € TTC.

Acceptation du devis de la société « A2PRESSE », 44944 NANTES, concernant l'abonnement de la bibliothèque à plusieurs revues périodiques. Montant du devis 434,90 € TTC.

Acceptation du devis de la société « FIRE & CO », 38480 PONT DE BEAUVOISIN, concernant la fourniture de plans et consignes de sécurité dans le cadre de la mise aux normes de la salle polyvalente : 857,16 € TTC.

ACCA de MIZOËN : LOCATION DU DROIT DE CHASSE DANS LES PROPRIETES COMMUNALES

La Société de Chasse, dénommée ACCA La Diane de MIZOËN, loue un droit de chasse dans les propriétés communales moyennant une redevance annuelle de 100 euros. Le bail de location arrivant à expiration le 31 décembre 2014, le Conseil municipal décide de reconduire ledit bail pour une durée de 9 ans et maintient la location annuelle à 100 €.

Afin de préserver la sécurité des personnes dans les secteurs habités, nous remercions les chasseurs de respecter les distances de tir par rapport aux habitations.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2014, M. le Trésorier de Bourg d'Oisans informe que, suite à la déclaration en liquidation judiciaire de la Société « Fromagerie des six vallées », locataire d'un entrepôt communal situé au lieu-dit « La Combe », le Tribunal de commerce de Grenoble a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif. Cette société étant redevable de la somme de 2817 €, la Commune doit, à présent, procéder à l'admission en non-valeur de cette créance.

MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière de l'Etat pour réaliser les travaux de mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente.

LOCATION D'UN LOCAL ENTREPOT A LA COMBE

Le Conseil municipal décide de louer à la société Altitude maçonnerie, Serre Pélissier, 38142 MIZOËN, un local-entrepôt de 49m² situé dans les bâtiments techniques communaux à La Combe.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE JUSTICE

Le Conseil municipal décide de rembourser à M. David JOUANNY les frais de justice qu'il a engagés dans l'action qu'il a menée contre la Commune.

DIVERS

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et suite à la demande de l'Inspection académique, un projet éducatif territorial (PEDT) est en cours d'établissement. Ce document présente l'organisation scolaire et périscolaire qui a été mise en place depuis la rentrée 2014.

Comme mentionné dans le compte-rendu de réunion du 02 décembre, le Conseil municipal souhaite relancer l'activité du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales).

Le Conseil municipal accorde deux vendredis de congé aux employés communaux titulaires : vendredi 26 décembre et vendredi 02 janvier.

Des actes d'incivilités ont été commis dans la nuit de dimanche 21 à lundi 22 décembre sur un véhicule appartenant à des personnes en vacances à Mizoën : pneus dégonflés, rayures et graffitis humiliants sur la carrosserie... Le Conseil municipal déplore que de tels actes puissent être perpétrés dans notre communauté et condamne fortement ce genre d'attitude.

Le Maire, les Conseillers municipaux et les employés communaux vous souhaitent de très belles fêtes de Noël et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

Toute la population est invitée à la salle polyvalente
samedi 10 janvier 2015 à 18 h 30 pour les vœux du Maire.



* / * / * / *